

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 18 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DASES 235 - DDCT-G** Subvention (1 500 euros) et convention avec l'association Paris Basket (18e).

**Mme Colombe BROSSEL et M. Bernard JOMIER, rapporteurs**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3211-1, L.3411-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose de signer une convention annuelle avec l'association Paris Basket 18 pour son action intitulée « Ateliers de parole – Entre actes » ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association Paris Basket 18, 15, passage Ramey (18e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Paris Basket (simpa 17410 – dossier 2017\_07241) au titre de l'exercice 2017 dans le cadre de la politique de la ville.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF 34003 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2017.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**